

vaut quatre ducats.

Jean Chastel et Aymaz Baudin, de Saint-Jean, offrent quatre cents florins monoye de Savoie en dot à leur fille, lorsqu'elle épouse Roux Verdan-Bobinat.

Joseph Périllat et Marie Dupraz, de Contamine reçoivent une dot de trois cents florins, en 1715.

Outre *un bouvet* (taureau), *deux chèvres*, *une brebis menant agneau*, *un coffre en noyer*, *une chemisette de ratine rouge*, *un corps de serge de Londres rouge*, *le tout estimé à cent florins*, Marie Deluermoz de Marcellaz perçoit une dot de deux cents florins, lorsqu'on établit son contrat de mariage en 1716.

Anne Gaveyron de Pouilly et son époux Jean François Gavard de Fillinges touchent une dot de cent cinquante florins, tandis que Françoise Vyeux-Tinjud dit Petroux de Marcellaz apporte à son mariage avec François Ducret de Fillinges, la somme de quatre cents florins.

En 1717, par son testament, François Duillard, de Contamine lègue deux cents florins à sa fille Andréanne pour sa dot et soixante livres à sa "donnée" (fille illégitime).

A partir de février, la livre remplace donc le florin : deux bœufs vendus par Estienne Berthet valent cent livres. François Ronchet, de Loëx testant en 1706, lègue huit cents florins de dot à chacune de ses filles ; l'une d'elles, épousant en 1718 François Mermouz reçoit l'équivalent, soit cinq cent trente trois livres six sols huit deniers.

Claudy Desbois de Loëx donne à chacune de ses deux filles, Perrine et Péronne une dot de 333 livres 6 sols 8 deniers, en 1718.

Lorsqu'il dicte son testament en 1742, Alexis Deperraz de Faucigny demande à son frère, héritier universel, de donner 180 livres plus une vache à ses filles Claudine et Françoise.

A Villy, en 1721, le Marquis François de Sales fait établir un devis pour bâtir, à l'emplacement des mesures, une maison contiguë à la tour. Les travaux de maçonnerie et de charpente se monteront à quatre cents écus aux Couronnes, soit 1950 livres de Savoie.

En 1743, Noble Charles Nicolas Degrailly règle aux Pères Barnabites un montant de *quatre mille neuf cents huitante livres de Savoie, en vingt quatre louis d'or et demy de nouvelle valeur de trente livres dix sols pièce, cent vingt neuf louis d'or et demy à la double de 24 livres cinq sols pièce, vingt neuf pistoles de Savoie de seize livres sept sols et six deniers pièce, huit livres en livres, quatre sols en sols et une pièce de deux deniers*.

Les réparations importantes exécutées au moulin de Couvette, appartenant au Marquis de Sales, en 1757, par Laurent Sermondadaz, de Fillinges, maçon, et par Jean François Damien, natif de l'Artois, habitant Basse-Bonne, charpentier coûtent 1200 livres de Savoie 5 sols.

En 1842, Stéphanie et Joséphine Chatrier érigent un monument pour la sépulture de leurs parents au cimetière de Contamine (devant l'église) et règlent 25 francs pour cette place cédée à perpétuité.

En 1850, Pierre Lambert Burnier est autorisé à établir un cabaret à Pouilly portant l'enseigne "Au Raisin", moyennant un octroi de 20 livres.

Monsieur Gavillet, "*pédon*" perçoit 104 livres par an, pour porter les dépêches deux fois par semaine. Les particuliers payent un sou par lettre.

Quant aux salaires des ouvriers agricoles nourris, au XVIII^e siècle, ils s'élevaient à six sols par jour, pour un homme et trois ou quatre sols pour une femme. Ils oscillaient entre treize et seize sols pour un homme et neuf à dix sols pour une femme, lorsqu'ils n'étaient pas nourris.

Un valet percevait annuellement soixante dix florins de gages, tandis qu'une servante n'empochait que trente florins ; en supplément ils étaient nourris.

En 1730, le traitement d'un soldat était de trente sous par jour, d'un caporal quarante cinq sous pour deux jours.

Nos ancêtres étaient peut-être "*illitérés*", et faisaient "*leurs marques*" (une croix, en général), mais ils savaient certainement compter le peu de monnaie qu'ils possédaient, ce qui n'était - comme vous pouvez le constater - pas facile !

Après l'exercice mental cité plus haut, gageons que nous saurons, nous aussi, bien utiliser euros et cents, en 2002.

Andrée BLANC

Sources :

Guichonnet, Mémoires Académie du Faucigny, t. IV, 1942.

Nicolas, La Savoie au 18^e siècle, Maloine éditeur.

Tabellions (Archives Départementale Annecy) Archives municipales de Contamine-sur-Arve.

1 C II4 - Archives Départementales Annecy.